

Sophie Vénétiay
Secrétaire générale du SNES-FSU
Caroline Quiniou et Mathieu Logothétis,
Co-secrétaires du SNES-FSU Créteil
Claire Fortassin et Tony Tremblay
Co-secrétaires du SNES-FSU 93

Madame Élisabeth BORNE
Ministre d'État de l'Éducation Nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : mutations dans l'intérêt du service - académie de Créteil

Paris, le 19 juin 2025

Madame la Ministre d'État,

Nous souhaitons porter à votre connaissance les derniers développements concernant la situation des collègues « mutés dans l'intérêt du service » au collège François Mitterrand (Noisy-le-Grand) et au collège Jean Lolive (Pantin). Nous avons déjà longuement échangé à plusieurs reprises avec votre cabinet, ainsi qu'avec la DGRH lors d'une audience le mercredi 4 juin 2025 à l'occasion d'un rassemblement intersyndical à proximité du ministère. Nous ne reviendrons donc pas en détail sur les différentes étapes qui ont conduit à la situation en ce début du mois de juin. En revanche, il nous faut la caractériser à ce stade, sur la base des éléments factuels que nous avons partagés et obtenir les réponses que nous n'avons pas eues le 4 juin.

Au collège François Mitterrand, nos deux collègues syndiqués, avec d'autres professeurs de l'établissement ont documenté, de manière factuelle, les situations de tensions liées au management du collège : saisine de la FS3SC-D, signalements stop discri, témoignages de collègues. Ils ont eux-mêmes demandé une enquête administrative, espérant qu'elle serait un outil objectif et transparent d'évaluation de la situation. En définitive, elle a abouti à leurs mutations dans l'intérêt du service dans la plus grande opacité, avec un net soupçon d'arbitraire. Ainsi, il a fallu les révélations de la presse (le café pédagogique en date du 28/05) pour montrer que la situation d'autres collègues aux comportements dysfonctionnels (propos et attitudes discriminatoires, voire violentes à l'égard d'élèves et d'adultes) et documentés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avaient échappé à l'enquête administrative. Il en résulte un fort sentiment de « deux poids, deux mesures » qui vient s'ajouter aux nombreuses zones d'ombre sur la façon dont cette situation a été traitée par le rectorat.

Au collège Jean Lolive (Pantin), là aussi, tous les faits convergent pour accréditer un traitement relevant du « deux poids deux mesures ». Pour ne prendre qu'un seul exemple : les 11 demandes de médiations relayées par SNES Créteil sont restées sans réponse, tout comme les nombreuses demandes (FSCT, courriers etc) en forme d'alerte de nos collègues. Dans la situation de tension qui existe, deux de nos collègues ont accepté la médiation, l'autre partie l'a refusée. Et nos deux collègues se trouvent mutés d'office alors même qu'ils avaient fait un pas vers la médiation et celle-ci n'a pu se faire en raison du refus de l'autre partie.

Aujourd'hui, les communautés éducatives de ces deux collèges sont fortement déstabilisées et ébranlées par ces décisions et le silence ministériel, qui génèrent à la fois souffrances et incompréhension. Lors de l'audience avec la DGRH, vos représentants nous ont affirmé que la mutation dans l'intérêt du service était

prise pour « apaiser la situation ». Au regard des témoignages des collègues de ces deux établissements qui continuent de nous arriver, de nos échanges avec elles et eux, de l'aggravation documentée des risques psycho-sociaux, des mobilisations qui se poursuivent, nous pouvons vous affirmer, Madame la ministre, que la situation n'a rien de sereine, et n'a de cesse de se dégrader dans ces deux établissements depuis l'annonce des mutations dans l'intérêt du service.

De notre côté, nous faisons l'analyse de deux situations de tensions dans des établissements, où nos collègues syndiqués ont joué leur rôle, ni plus, ni moins, et s'en trouvent aujourd'hui sanctionnés, ce qui accrédite l'idée d'une forme de répression syndicale, d'autant plus qu'aucun de nos interlocuteurs n'a été en mesure de réfuter, factuellement, cette affirmation. La procédure utilisée est opaque et arbitraire, sans possibilité pour nos collègues de se défendre et de faire valoir le respect du contradictoire, alors même que vous avez exprimé, à plusieurs reprises, et nous l'avons salué, votre attachement au respect du droit, comme des procédures.

Au regard de ces éléments, mais aussi de ceux dont vous disposez, nous souhaitons avoir des réponses écrites aux questions suivantes :

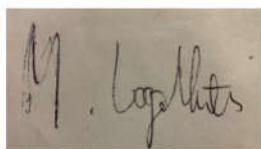
- estimez-vous que ces deux situations ont été bien traitées ?
- les mutations dans l'intérêt du service, sans contradictoire et dans l'opacité des démarches entreprises, sont-elles, pour vous, un moyen de régler les conflits internes à un établissement ?

Vos réponses sont attendues et indispensables : ces deux affaires ont un certain écho dans la profession et, dans un contexte où la confiance dans l'institution est entamée, des signaux forts sont attendus de votre part. Si les désaccords et oppositions sur des politiques et des mesures sont normales et même légitimes en démocratie, les principes de droit, de procédures et d'une certaine manière de respect des personnels quels qu'ils soient ne nous semble pas pouvoir, ni même devoir, être discuté, y compris au plus haut niveau de notre ministère. A ce titre, nous vous demandons également de bien vouloir reconsidérer ces mutations, vécues comme des sanctions brutales par nos collègues, afin de leur permettre de faire valoir leur droit à des procédures transparentes, équitables et respectant le principe du contradictoire.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre d'État, nos respectueuses salutations.



Sophie Vénétiay
Secrétaire générale du SNES-FSU



Caroline Quiniou et Mathieu Logothétis,

Co-secrétaires du SNES-FSU Créteil

Claire Fortassin et Tony Tremblay

Co-secrétaires du SNES-FSU 93